

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 janvier 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3848-2013.

Caractéristiques du service d'intégration éolienne requis par Hydro-Québec Distribution et critères de sélection de son appel d'offres.

Planification de l'audience - Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies Énergétiques (SÉ-AQLPA) aux fins de la planification de l'audience du présent dossier :

- **Preuve** : Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, analystes, présenteront leur rapport C-SÉ-AQLPA-0006, SÉ-AQLPA-1 Doc. 1 et leurs réponses C-SÉ-AQLPA-0008, SÉ-AQLPA-2 Doc.1. Durée prévue : 30 minutes.
- **Contre-interrogatoires** : Environ 30 minutes pour les témoins d'Hydro-Québec et 5-15 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Plaidoirie orale (avec support écrit le cas échéant) de 60 minutes, incluant sur le moyen de l'AQCIE-CIFQ de déclarer inopérants certaines parties des décrets.
- **Disponibilité** : SÉ-AQLPA sont entièrement disponibles (panel et procureur) les 20, 21, 22, 23 et 24 (matin seulement). Nous sommes aussi disponibles (procureur mais pas le panel) les 24 (après-midi), 27, 29, 30 (jusqu'à 14h), et 31 janvier 2014 au besoin.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.